

**RÉSUMÉ EN FRANÇAIS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 08.30 HEURES**

01. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal approuve l'ordre du jour modifié avec l'unanimité des voix.

02. AFFAIRES DU PERSONNEL

A. PERSONNEL COMMUNAL : NOMINATION D'UN AGENT MUNICIPAL

Réunion à huis clos.

B. PERSONNEL COMMUNAL : NOMINATION D'UN RÉDACTEUR

Réunion à huis clos.

03. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

Madame Monique SMIT-THIJS soumet aux conseillers communaux les informations suivantes, à savoir :

- En séance à huis clos, Monsieur Jérôme GUTH a été nommé au poste d'agent municipal et Madame Mélissa BEMTGEN au poste de rédacteur pour le service de la recette communale.
- Le service « Ruffbus Berti » est couronné de plus en plus de succès de sorte que le budget présenté en date de ce jour prévoit d'amplifier le service par la mise en service d'un deuxième bus. En même temps, il est prévu de proposer désormais de desservir l'arrêt du Centre Hospitalier de Luxembourg.
- La population actuelle compte 8668 habitants
- L'encaisse communale s'élève à environ 25,4 millions d'euros

04. AFFAIRES DU PERSONNEL

A. PERSONNEL COMMUNAL – CONVERSION D'UN POSTE D'EMPLOYÉ COMMUNAL GROUPE D'INDEMNITÉ B1 EN GROUPE D'INDEMNITÉ A2

Le conseil communal décide avec toutes les voix de convertir le poste d'employé communal groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, en groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique.

05. CONTRATS ET CONVENTIONS – ACTES NOTARIÉS

A. ACTES NOTARIÉS : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec 12 voix et une abstention d'un acte notarié rectificatif relatif à la cession gratuite de parcelles de terrains, à savoir n°1009/6542 au lieu-dit « rue de Mamer », place voirie de 2 centiares, n°1015/6900 au lieu-dit « rue Kiem », place voirie de 7 centiares et n°1018/6906, place voirie de 19 centiares, n°979/6540 au lieu-dit « rue de Mamer » de 9,88 ares et n°236/7887 au lieu-dit « rue des Champs » de 26 centiares, et ce par une société au profit de la Commune de Bertrange.

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'acte notarié relatif à la cession gratuite de la parcelle n° 876/7909 (26 ca), place voirie, au lieu-dit « rue des Romains », et ce par une personne privée au profit de la Commune de Bertrange.

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'approuver l'acte de constitution de servitude signé entre la Commune de Bertrange et une société au profit des parcelles cadastrées 237/7896 et 238/7898, lieu-dit « rue de Leudelange » à Bertrange.

B. IMMEUBLE « BEIM SCHLASS » : APPROBATION D'UN AVENANT À UN CONTRAT COMMERCIAL

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'avenant au contrat de bail commercial accordant au docteur Nathalie SMETS, locataire d'un local commercial dans l'immeuble « Beim Schlass » à Bertrange, la sous-location d'un bureau à Madame Stéphanie GILOT, diététicienne, et ceci à partir du 01.01.2023.

06. OFFICE SOCIAL COMMUN À MAMER

Le conseil communal nomme Monsieur Fernand DENTZER et Madame Danielle SCHAACK aux deux postes de représentants de la commune de Bertrange au sein du conseil d'administration de l'office social commun des communes de Bertrange, Dippach, Kehlen, Kopstal, Mamer, Leudelange et Reckange-sur-Mess, ceci pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2028.

07. URBANISME

A. AVIS RELATIF AU PROGRAMME DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PDAT2023)

Le conseil communal avise le projet directeur d'aménagement du territoire (PDAT) introduit par le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, conformément au document « Stellungnahme zum Projekt des "Programme d'aménagement du territoire PDAT 2023" im Hinblick auf die städtebauliche Entwicklung der Gemeinde Bertrange »

08. FINANCES COMMUNALES

A. BUDGET RECTIFIÉ 2022 ET BUDGET 2023 : APPROBATION

Le conseil communal arrête avec sept voix contre trois et trois abstentions le budget rectifié 2022 :

RECTIFIE EXERCICE 2022	TABLEAUX RECAPITULATIF	
	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Total des recettes	54.527.859,05	3.052.638,74
Total des dépenses	45.050.621,04	28.382.023,66
BONI propre à l'exercice	9.477.238,01	
Mali propre à l'exercice		25.329.384,92
BONI compte 2021	31.616.674,53	
MALI compte 2021		
BONI GENERAL	41.093.912,54	
MALI GENERAL		25.329.384,92
TRANSFERT ordinaire / extraordinaire	-25.329.384,92	+25.329.384,92
<i>BONI PRESUME FIN 2022</i>	15.764.527,62	

Le conseil communal arrête avec sept voix contre trois et trois abstentions le budget de l'exercice 2023 :

BUDGET EXERCICE 2023	TABLEAUX RECAPITULATIF	
	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Total des recettes	58.305.687,02	4.307.539,80
Total des dépenses	49.985.379,01	27.963.134,61
BONI propre à l'exercice	8.320.308,01	
Mali propre à l'exercice		23.655.594,81
BONI présumé fin 2022	15.764.527,62	
MALI présumé fin 2022		
BONI GENERAL	24.084.853,63	
MALI GENERAL		23.655.594,81
TRANSFERT ordinaire / extraordinaire	-23.655.594,81	+23.655.594,81
BONI PRESUME FIN 2023	429.240,82	

09. LA PROTECTION DES USAGERS DE LA MOBILITÉ DOUCE EN DIRECTION DE LA RUE CHARLES SCHWALL AU NIVEAU DU PN80

Le conseil communal décide avec 6 voix contre 6 et 1 abstention, le vote du bourgmestre ayant voix prépondérante, de rejeter la motion présentée en date du 21 novembre 2022 par la fraction « déi gréng Bartreng » concernant la réduction de situations dangereuses et l'amélioration de la mobilité douce au niveau du PN80.